

# Un parc de Pully menacé par les pelleteuses

Douze petits immeubles sont prévus sur un terrain arborisé de 10'000 m<sup>2</sup>. Le projet fait jaser.

Marie Nicollier  
Publié: 29.10.2019, 06h57



Ce parc privé est situé entre le chemin de Rennier et le boulevard de la Forêt, à Pully.

FLORIAN CELLA

À Pully, on l'appelle Le Castelet. Cette imposante maison de maître datant de 1913 est bordée par un parc de 10'000 m<sup>2</sup>. Les nouveaux propriétaires du terrain veulent y faire pousser 12 bâtiments de trois étages flanqués d'un parking souterrain. On parle de 36 appartements occupant 1800 m<sup>2</sup>, entre le chemin de Rennier et le boulevard de la Forêt.

La Villa Le Castelet restera debout. Mais le projet signe la disparition d'une

grande partie de son parc richement arboré.

---

## «Un urbanisme du XXI<sup>e</sup> siècle devrait être en mesure de préserver l'âme et l'esprit de nos villes»

---

Sans surprise, l'annonce des abattages a fait réagir. Plus de 20 oppositions auraient été déposées, principalement par le voisinage. Florence Steinhäuslin vit à côté des lieux. Elle condamne la «destruction d'un des derniers grands parcs de maison de maître sur la colline de Pully. Un projet comme celui-là n'a rien à voir avec les besoins de densification qu'on nous donne trop souvent en justification, mais tout à voir avec l'exploitation du moindre centimètre carré de sol à des fins lucratives. Ce n'est qu'un projet de construction parmi d'autres qui détruit les espaces verts à Pully. Un urbanisme du XXI<sup>e</sup> siècle devrait être en mesure de préserver si ce n'est la substance, au moins l'âme et l'esprit de nos villes et villages.»

Ce projet immobilier est porté par le propriétaire de la parcelle, la société Dune Capital SA, et le bureau Ferrari Architectes. «On a voulu préserver l'idée du parc avec des cheminements piétons, une zone de jeux, des espaces verts et aucune voiture en surface, indique Jean-Baptiste Ferrari. Aujourd'hui, ce parc est à l'abandon. Un biologiste a examiné chaque arbre. Beaucoup sont malades (et risquent de contaminer les autres) ou présentent un intérêt moyen. Il y a une dizaine d'arbres remarquables et la majorité d'entre eux seront conservés. Désormais, ils seront entretenus. Et on va aussi faire une quinzaine de plantations.»

### **Autorités pas convaincues**

Les porteurs du projet indiquent que la Commune de Pully «y est favorable, à notre connaissance». Le municipal de l'Urbanisme et de l'Environnement, Nicolas Leuba, fait entendre un autre son de cloche. «J'ai de grands doutes sur l'implantation des bâtiments. On peut réfléchir à des solutions urbanistiques qui accolent des constructions nouvelles et anciennes de manière à sauvegarder les espaces verts.» Il précise que le projet est encore sur le bureau de la Centrale vaudoise des autorisations en matière de construction.

Pully est régulièrement accusé de laxisme dans la sauvegarde du patrimoine arboré (lire encadré). Nicolas Leuba s'indigne, assurant être à cheval sur le respect de la réglementation. «Nous prenons cela très au sérieux. Lors des demandes d'élagage ou d'abattage, nous nous rendons systématiquement sur place. Vingt demandes ont été refusées en 2018 (*NDLR: deux fois plus que l'année précédente*).» Et d'ajouter qu'avec quinze parcs et promenades, «notre

commune n'est vraiment pas en souffrance d'espaces verts (404 hectares)».

**Pour répondre aux critiques en détail, le municipal annonce qu'il organisera en janvier des assises des arbres.**

Publié: 29.10.2019, 06h57

---

Cet article a été automatiquement importé de notre ancien système de gestion de contenu vers notre nouveau site web. Il est possible qu'il comporte quelques erreurs de mise en page. Veuillez nous signaler toute erreur à [community-feedback@tamedia.ch](mailto:community-feedback@tamedia.ch). Nous vous remercions de votre compréhension et votre collaboration.